



Indivision quand elle commence

Par **cenfrappe andre**, le **04/01/2017** à **23:21**

Bonsoir,

à partir de quand une indivision est elle crée??
est ce une fois l'acte de notoriété établi, ou bien au moment du deces de l'ascendant?

comment se gere les biens avant ouverture d'un testament?

merci

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **23:43**

Au moment même du décès.

(Merci d'utiliser votre fil initial de discussion, pour éviter d'en multiplier le nombre)

Par **cenfrappe andre**, le **04/01/2017** à **23:51**

d'accord mais qui est considéré comme heritiers tant que l'acte notarié n'est pas établis, et dans ce cas qui est propriétaire de quoi?

Par **Visiteur**, le **05/01/2017** à **00:01**

L'INDIVISION existe du décès au partage. Les héritiers sont les enfants et éventuellement les petits-enfants de l'un des enfants pré-décédé.

Il sont solidairement responsables, la gestion est assurée temporairement avec l'aide du notaire.

Cependant, l'héritier ne peut pas être CONTRAINT d'accepter ou de refuser la succession avant l'expiration de ce délai de 4 mois.